

BUDGET 2017 : FAIRE AUTANT AVEC MOINS ET SANS AUGMENTATION D'IMPÔT !

Le budget primitif 2017 a été élaboré sur les bases de l'hypothèse retenue lors des orientations budgétaires débattues le 3 février 2017.

EN QUELQUES CHIFFRES

- Montant des dépenses réelles > 140,38 M€
- Capacité d'autofinancement > 14,5 M€ - cette épargne brute garantit la possibilité d'un bon investissement.
- Capacité de désendettement de 3,76 ans, bien inférieure à la moyenne des départements ruraux



SECTION FONCTIONNEMENT

99,54 M€ de dépenses dont :

- Personnes âgées > 13,043 M€
- Personnes handicapées > 13,5 M€
- Politique d'insertion > 7,2 M€
- Protection de l'enfance > 5,14 M€
- Transports > 6,8 M€
- Routes > 3,2 M€
- Aide aux associations et organismes > 7,7 M€
- etc.



SECTION INVESTISSEMENT

40,84 M€ de dépenses dont :

- Routes départementales > 11 M€
- Bâtiments et collèges > 5 M€
- Téléphonie et numérique > 2,5 M€
- Aide aux investissements communaux > 14,6 M€
- Remboursement d'emprunt, etc.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de maintenir une section d'investissement conséquente d'un montant de 40,84M€ et permet également de soutenir l'économie de notre territoire (entreprises de travaux publics, artisans, commerçants, hôtellerie mais aussi aides importantes aux collectivités...).

• **PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS**

• **POURSUITE D'UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOREUSE**

• **UN MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT À L'IDENTIQUE - LA PART DE L'INVESTISSEMENT (40,8M€) ÉTANT TRÈS ÉLEVÉE AU REGARD DE NOTRE BUDGET TOTAL**

• **LE MAINTIEN DU SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS LOCALES AINSI QU'À TOUS LES AUTRES ACTEURS LOCAUX**

• **DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES ASSUMÉES**

• **DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR L'AVENIR DE LA LOZÈRE : TÉLÉPHONIE AVEC LES 6 NOUVEAUX PYLONES ISSUS DE L'APPEL À PROJETS, LE TRÈS HAUT DÉBIT, LA PRÉPARATION DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DES CONTRATS TERRITORIAUX, UN BUDGET PLUS IMPORTANT SUR LES ROUTES**



Le vote du budget , c'est l'acte majeur de la vie du conseil départemental, c'est la traduction dans les chiffres puis dans l'action, des choix qui fondent nos politiques départementales

L'année 2016 a posé les bases d'un renouvellement institutionnel inédit au point d'en faire, par de nombreux aspects, une année d'adaptation. Ces évolutions importantes se traduisent concrètement par une redistribution des compétences entre les acteurs (État, collectivités locales, syndicats mixtes, associations territoriales) et par une redéfinition de leur périmètre d'action.

En raison de la suppression de la clause de compétence générale, le Département n'a plus désormais la capacité juridique d'aider directement les entreprises. Pour autant, il reste un acteur majeur du développement territorial et économique à travers ses investissements propres et son soutien à l'investissement communal, garant de la cohésion sociale et des équilibres territoriaux. En effet, à travers ses compétences renforcées en matière de solidarités

humaines et territoriales, son rôle est de créer les conditions favorables au développement, nécessaire, au maintien et à l'accueil de nouvelles populations. Parallèlement, en tant qu'échelon de proximité capable de fédérer et de coordonner les structures et les acteurs, il accompagne les porteurs de projets associatifs (associations@lozere.fr) et les collectivités (collectivites@lozere.fr) en leur offrant une aide indispensable, notamment en matière d'ingénierie.

Enfin, il constitue un acteur décisif en matière d'attractivité, notamment grâce à une stratégie globale destinée à contribuer au rayonnement extérieur du territoire. Autant de compétences essentielles pour relever les défis qui s'imposent à notre territoire, en particulier celui de l'attractivité résidentielle, économique et touristique.

QUESTIONS

5

à **Sophie Pantel**, présidente du
Conseil départemental

1 - Quelle est la ligne directrice de ce budget?

Notre cap politique est clair, il traduit notre volonté de redistribution en faveur du développement économique, du progrès, de la justice sociale et de l'amélioration de la qualité de vie des lozériens tout en répondant aux deux enjeux du désenclavement et de la démographie.

2 - Comment y parvenir dans un contexte difficile?

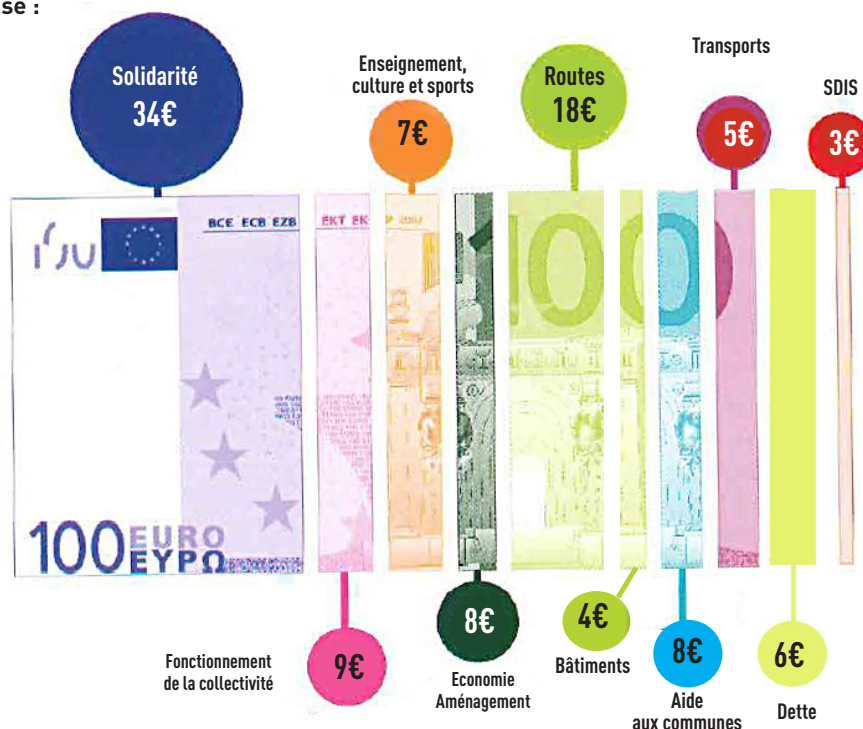
Notre gestion doit être exemplaire et chaque euro dépensé utile en particulier pour l'avenir. Nous avons redéfini nos politiques publiques et structures économiques en conformité avec la Loi Notre, réorganisé nos services. Mon objectif est de continuer à soutenir l'activité économique tout en assurant nos compétences liées aux solidarités humaines et territoriales. Le Département reste un acteur majeur du développement économique en créant les conditions du désenclavement, par exemple à travers le Très Haut Débit, les routes, mais aussi en travaillant sur l'attractivité... Cela passe donc par une maîtrise des dépenses de fonctionnement propres que le Département a entrepris en 2015 et dans les relations de partenariat qu'il a développées.

3 - Pourtant les dépenses obligatoires augmentent !

Comme tous les autres Départements, notre collectivité subit un effet ciseau avec une forte augmentation des dépenses sociales : les allocations individuelles de solidarités (AIS) pour les personnes âgées, handicapées et les personnes en situation d'exclusion ne sont pas compensées par la solidarité nationale et ce sont donc 13,6 M€ (sur 22M€) qui sont prélevés sur notre budget départemental, l'augmentation de la part patronale, des taux de cotisations vieillesse, etc... Nous devons aussi rattraper les retards, comme la question de l'accessibilité de nos bâtiments et faire face aux investissements d'avenir comme le Très haut débit et la téléphonie. Se rajoute enfin la baisse de la DGF pour contribuer aux efforts de redressement des comptes publics, le transfert de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) aux Régions et nous continuons d'être pénalisés par la réforme de la fiscalité de 2010 et les modifications des critères de répartition du fonds DMT0 (Droits de Mutation à Titre Onéreux).

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES :

Sur 100€ le Département dépense :



4 - Comment maintenez-vous une section d'investissement à hauteur de 40 M€ avec des recettes en moins ?

Depuis 2015, nous avons fait d'énormes et douloureux efforts de réduction sur le fonctionnement général du Département mais nous sommes au bout de ce qui peut être fait sans atteintes importantes sur le niveau de services rendus aux lozériens. Nous contenons la masse salariale. Fin 2016, nous avons aussi bénéficié de deux aides exceptionnelles du Gouvernement qui nous permettent d'éviter encore cette année une augmentation de la fiscalité, tout en maîtrisant l'endettement : si tout l'emprunt est réalisé, l'endettement passera à 3.76 années quand la plupart des départements de même strate sont entre 7 et 10 ans. Avoir une section d'investissement forte, est un vrai choix politique car l'investissement public et l'ingénierie génèrent de la commande publique, soutiennent les emplois privés.

5 - Quels sont les chantiers phares de ce budget ?

Difficile d'être exhaustive. 2017 sera entre autres l'année de la mise en œuvre de la politique jeunesse, de la préparation d'une nouvelle génération de contrats territoriaux en faveur des communes et communautés de communes, du suivi des contrats de ruralité, du regroupement de toute l'ingénierie départementale dans un lieu unique, mais aussi de la poursuite de la mise en œuvre des Appels à projets Territoire à Energie Positive et Zéro Déchet zéro Gaspillage, de la poursuite du dispositif en faveur de la démographie médicale, de la restructuration du réseau accueil, de la poursuite de la politique d'attractivité, des travaux pour le Très Haut Débit, de la poursuite du plan pluriannuel d'investissements dans les collèges et Agenda d'Accessibilité Programmée, du nouveau schéma départemental du tourisme, de la mise en œuvre des lois Adaptation de la Société au Vieillessement et enfance (effectivité de la Maison de l'Autonomie, de l'extension du dispositif « Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer », du maintien des investissements dans les Etablissements d'Hébergement pour personnes âgées et de l'accompagnement de ceux en difficulté, de la mise en œuvre de l'aide aux aidants, etc.), sans oublier l'extension des navettes touristiques dès cet été.

Les principaux dossiers de 2017



TRÈS HAUT DÉBIT :
début des travaux



SOCIAL :
Maison de l'autonomie, MAIA, investissement dans les EHPAD, paiement des Allocations individuelles de solidarité, protection maternelle et infantile, relais assistantes maternelles, démographie médicale...



JEUNESSE :
lancement des actions de la démarche jeunesse, mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée dans les collèges...



TOURISME :
Stratégie touristique Lozère 2021 votée en mars, Pôles de pleine nature, grande itinérance



ROUTES ET MOBILITÉS:
rocade Mende, RD 906, navettes touristiques étendues ...



LION D'OR :
travaux et installation de bureaux pour les agents départementaux



SOUTIEN AUX COMMUNES :
contrats territoriaux, Fonds de réserve pour les appels à projets, chemin de fer départemental, lac de Naussac, contrats de ruralité, ingénierie (dont assainissement et eau potable)....



ATTRACTIVITÉ :
réorganisation de la politique d'accueil, plan TV, organisation d'événements tels que "La Lozère pousse le Bouchon"



HABITAT / LOGEMENT :
OPAH, cautions HLM, Habiter Mieux, lutte contre la précarité énergétique...



SOUTIEN AUX ACTIONS DES SATELLITES ET PARTENAIRES DU DEPARTEMENT :
Ingénierie, SDIS, Lozère Développement, Lozère Tourisme, chambres consulaires, organismes agricoles ...



SPORTS, CULTURE ET PATRIMOINE :
maintien des aides départementales aux associations, exposition sur les femmes de Lozère réalisée par les Archives, soutien à l'artisanat et aux savoir-faire, à l'Ecole de Musique, aux Scènes Croisées, à Lozère Logistique Scénique, aux bibliothèques via la BDP, etc

Avec ce budget, nous réaffirmons le Département au coeur de ses compétences mais nous l'inscrivons aussi dans l'avenir.



QUOI D'AUTRE ?

Voici quelques rapports examinés par les élus de l'Assemblée départementale ce 24 mars ...

Rapport n° 200 - Autonomie : mise en oeuvre de la Carte Mobilité Inclusion

La loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique a institué la Carte Mobilité Inclusion (CMI). La CMI se substitue à compter du 1er janvier 2017 aux cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité délivrées aux personnes handicapées. Pour l'année 2016, la MDPH de la Lozère a délivré 512 cartes d'invalidité et 191 cartes de priorité. Pour ce qui concerne les cartes de stationnement, 412 avis ont été rendus auprès des services de l'État. La loi a prévu une période transitoire jusqu'au 1er juillet 2017 à des fins d'organisation au niveau local. Ce nouveau dispositif générera un coût de 5 100€ pour la MDPH. Sa mise en place nécessite la signature d'une convention ayant pour objet de définir les relations entre l'Autorité de Délivrance, le Service Instructeur et l'Imprimerie Nationale.

Rapport 601 - Approbation du schéma départemental de desserte externe des massifs forestiers

Ce schéma a été construit sur la base d'une concertation élargie avec les territoires, les services de l'État, l'ONF, le CRPF, la Coopérative Forêt Privée, le Syndicat départemental des récoltants forestiers et le PNC. Ce schéma a abouti à l'étude de 149 scénarios (intégrant des variantes) représentant un coût global évalué à 38 M€ HT ;

- 52 scénarios « travaux de requalification » portant sur un linéaire de 190 km dont 60 km de routes départementales,
- 12 scénarios de « création » représentant un linéaire de 17 km de voirie forestière. Les Massifs forestiers à enjeu fort qui ressortent étant l'Aigoual, le Causse de Mende et du Masseguin, le Mont Lozère, le Fontmore-Barre, la Forêt de Mercoire, La Loubière, le Goulet, le Bouges et la ligne de crête Margeride Nord Ouest. Pour sa mise en oeuvre, le Département doit trouver des cofinancements.

Rapport 700 : Convention financière entre le Département de la Lozère et le SDIS.

La contribution annuelle pour l'année 2017, prévue dans le budget primitif qui vous est soumis ce jour, s'élève à 3 400 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement. Soit aucune baisse, alors que nos recettes diminuent.

Rapport 707 : Gestion immobilière : mise à disposition puis cession de l'École DEL CASTILLO

A compter, du 1er septembre 2017, cette école devient communale et dans l'attente d'un projet de réaménagement, il est nécessaire de formaliser deux conventions : une convention de transfert de gestion sans indemnité d'occupation pour les deux premières années et une convention de promesse de cession sous condition, à l'euro symbolique, de la part affectée à l'école Michel del Castillo.

Rapport n°701 - Gestion de la collectivité : mise en oeuvre du service civique dans la collectivité

Ce dispositif peut se révéler pertinent dans le cadre de la politique jeunesse du Département et favoriser l'insertion professionnelle des moins de 25 ans de notre territoire. La Collectivité sollicite l'agrément.

Rapport n°701 - Gestion de la collectivité : Délégation de service public de l'établissement thermal de Bagnols les Bains, arrêt anticipé de l'actuelle concession et relance d'une nouvelle délégation

Rapport n°602 - Tourisme : approbation de la «Stratégie Touristique Lozère 2021»

Le Conseil départemental a bâti une nouvelle stratégie touristique, au regard des nouvelles tendances du tourisme mais aussi autour d'un projet global d'attractivité territoriale. D'une durée de 5 ans (2017-2021), la « Stratégie touristique Lozère 2021 » marque une forte volonté politique et partenariale d'évoluer dans ce sens.

Cette stratégie doit permettre au Conseil départemental et à l'ensemble des acteurs publics et privés de répondre à des enjeux forts autour de trois axes prioritaires et 9 enjeux.

Axe 1 : développer l'attractivité du territoire

- Enjeu 1 : développer de nouveaux outils numériques et supports technologiques interactifs
- Enjeu 2 : créer des conditions pour optimiser la fréquentation et étendre la saisonnalité
- Enjeu 3 : développer la culture de l'accueil touristique
- Enjeu 4 : développer la promotion touristique

Axe 2 : développer l'innovation et l'ingénierie touristique

- Enjeu 5 : étoffer et structurer les données de l'observatoire touristique départemental
- Enjeu 6 : accompagner les professionnels en ingénierie

Axe 3 : améliorer les partenariats et l'organisation touristique territoriale

- Enjeu 7 : rendre lisible l'organisation des acteurs touristiques et s'appuyer sur filières et les offices de tourisme
- Enjeu 8 : développer l'accessibilité du territoire
- Enjeu 9 : développer le tourisme 4 saisons et le bien-être



Cette stratégie est un document d'orientation de la politique départementale en matière de tourisme, qui pourra notamment alimenter la réflexion régionale en cours dans le cadre de la définition de la stratégie touristique de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Rapport n°705 - Maison de la Lozère à Montpellier - Information de l'Assemblée concernant la situation de ce bâtiment créé dans les années 1990, avec à l'origine, la conclusion d'un bail emphytéotique pour 99 ans, permettant au Département de disposer d'un lieu où développer l'image de la Lozère. Au vu des éléments financiers, le solde est négatif et en total déséquilibre pour le Département. Ainsi sur la durée du bail emphytéotique, qui court de 1990 à 2089, le coût total pour la collectivité est estimé approximativement à 3 900 000 €. Au vu des dispositions de la loi Notre, le Département n'est plus compétent en matière d'interventions économiques et compte tenu de la vocation indiscutablement économique de la Maison de la Lozère à Montpellier, le Département, par courriers en date du 25 octobre 2016 a saisi Madame la Présidente de la Région Occitanie ainsi que Monsieur le Préfet de la Lozère pour connaître leur position quant au devenir de ce fonds de commerce et la compétence dont il relève. Le Département cherche une solution pour ce désengager de ce montage coûteux pour la Collectivité.

Rapport n°708 - Approbation du rapport de développement durable de la collectivité qui retrace les actions départementales menées : bilan carbone « patrimoine et services », appel à projet « Territoire Energie Positive et Croissance Verte », consommation responsable, Intégration des critères de développement durable dans les marchés publics, maîtrise des déchets, maîtrise de l'énergie, réduction de l'impact environnemental pour l'entretien des routes et des bâtiments... Par ailleurs, les élus du Conseil départemental se sont engagés dans une démarche d'éco-exemplarité qu'ils entendent à l'avenir amplifier (dématérialisation des données, co-voiturage, etc).

Exemple : l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour du 24 mars représente un document de 723 pages; si ce document avait dû être imprimé pour les 26 conseillers, il aurait fallu 18 798 pages soit 38 ramettes de papier soit 7,5 cartons de papier, sans compter les frais d'envoi. De la même manière, les délibérations auraient été transmises aux élus après la réunion et représenteraient à peu près le même nombre de pages. La dématérialisation a donc généré une économie de 15 cartons de papier, rien que sur cette journée de réunion.

Ce début d'année a été particulièrement riche...



**DANS
L'ACTU**

DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITÉS HUMAINES

• 7 février 2017

– Appel à projets Interrégime

Le département de la Lozère a installé la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), rassemblant les principaux acteurs concourant au financement des mesures de prévention de la perte d'autonomie, qu'elles soient individuelles ou collectives et a lancé un appel à projets interrégime

• 22 février 2017

Signature de la Charte de prévention des expulsions locatives avec les acteurs de l'État et les professionnels

• 3 mars 2017

La tournée des EHPAD s'est poursuivie à Bourgs sur Colagne et à Châteauneuf de Randon

• 6 mars 2017

Réunion du Comité départemental de démographie médicale

DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

• 28 février 2017

Le SATEP et le SATESE du Département de la Lozère ont engagé leur démarche de sensibilisation et d'appui au transfert des compétences eau potable et assainissement à l'échelle des communautés de communes.

• Des inaugurations suite aux contrats territoriaux

La gare multimodale et l'aire de covoiturage de Mende

Les collections d'œuvres du musée Ignon-Fabre accueillies au centre Jean Mazel

La nouvelle mairie et la salle polyvalente de Laval du Tarn

MSAP de Grandrieu

• 21 mars 2017

Déplacement de Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense chargé des Anciens combattants et de la Mémoire

• Les contrats de ruralité Terres de vie , Gévaudan et Causses & cévennes sont signés

Effet levier, fléchage de crédits,.. voilà qui démontre le dynamisme des territoires... 500 000 euros pour accompagner ces contrats sur des projets structurants seront apportés par le Département, puis en 2018, nouvelle génération de contrats territoriaux.

• 28 février 2017

Les étudiants du BTS Électrotechnique du Lycée Peytavin ont effectué un stage de 4 semaines avec Lozère Énergie qui œuvre pour l'optimisation de la gestion de l'énergie. Après un état des lieux ils ont pu élaborer des propositions pour faire des économies d'énergie. D'une manière générale nous essayons d'accueillir de nombreux stagiaires

• **Conception d'un nouveau schéma d'organisation de la politique d'accueil** avec une offre territoriale d'accueil, d'implantation et de développement, de la prospection exogène et endogène, de l'évaluation et de l'accompagnement et un suivi post accompagnement

• **PNR Aubrac**

L'enquête publique est en cours jusqu'au 30 mars 2017, Sophie Pantel, Alain Astruc et Michelle Manoa ont rencontré les commissaires enquêteurs. Après 6 années d'un long travail d'expertises et de concertation, l'approbation de la charte par le syndicat mixte de préfiguration, il s'agit de recueillir l'avis et les suggestions de tous les habitants, avant un dernier passage en CNPN et la création du parc.

DANS LE DOMAINE DE L'ATTRACTIVITÉ

• **6 au 10 février 2017**

- Exposition médiatique pour le département, avec le 6 un reportage sur TF1 sur la Réserve des Bisons d'Europe, le 7 un reportage sur la construction d'un igloo à Bouviers sur France 3, le 8 un reportage sur un épicier ambulant dans les Cévennes sur France 3 et le 10, les jeans Tuff's étaient à l'honneur sur TF1.

• **25 février au 5 mars 2017**

La Lozère au Salon de l'Agriculture 2017

• **11 mars 2017**

Nouvelle pub Quézac tournée en Lozère jusqu'en septembre à la TV.

> **À venir**

11 avril 2017 - Paris / Conférence de presse Causses & Cévennes à la Maison de la Lozère

4 mai 2017 - Conférence de presse à Lyon / Présentation de la manifestation « La Lozère pousse le bouchon »

EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE

• **17 et 18 février 2017**

Virginie Rozière, la Présidente du Comité Régional du Tourisme en visite en Lozère à la découverte de plusieurs sites touristiques. C'est important au moment où la Région écrit ses schémas de développement économique et où elle va voter ses nouvelles modalités d'interventions en matière touristique

• **15 mars 2017** - Le salon TAF 2017

• **Très haut Débit** : nos services analysent les offres remises par les opérateurs

• **AG Lozère développement** dans sa nouvelle configuration avec la présence des intercommunalités et de la chambre d'agriculture, nouveaux statuts.

• **Schéma de la stratégie touristique 2017/2021**: un an de travail pour cette coconstruction avec l'ensemble des acteurs. Cette stratégie ambitieuse repose sur un projet territorial d'attractivité avec une feuille de route qui repose sur trois axes majeurs l'attractivité, l'innovation et l'ingénierie touristique. Ces trois axes sont ensuite déclinés en 9 enjeux et 37 actions concrètes, avec des expérimentations

• **ZRR**: à compter du 1er juillet 2017, le classement en ZRR est désormais réalisé au niveau de l'intercommunalité, sans distinction entre les communes la composant afin d'éviter les effets de la concurrence, la durée est alignée sur les mandats municipaux, avec un double critère : faiblesse de densité de population et faiblesse du revenu par habitant. Sophie Pantel a saisi le gouvernement sur la situation de la Communauté de communes Coeur de Lozère et sur celle du Gévaudan qui pourraient perdre au 1er janvier 2021 le bénéfice des ZRR.

> **À venir**

4 avril 2017 / Échange bilatéral entre Sophie Pantel et J.Louis Guilhaumon vice-président de la Région Occitanie chargé du tourisme.

23 mai 2017 / Assises nationales de la Randonnée et des Activités de Pleine Nature

9 juin 2017 / Foire de la Lozère